

PURCHASE DESCRIPTION POP-UP SHELTER

1.0 Purpose

This purchase description details the type of pop-up (sprung) shelter that is required by field units of the Canadian Forces.

2.0 Objective

The objective is to provide field units with protection from inclement weather while doing limited repairs on a casualty vehicle. A pop-up (sprung) shelter unit is a small tent that is collapsible, portable and easy to carry and quick to set up over supporting poles, fastened to the ground with ropes and pegs. The light framing and fabric materials will allow for two soldiers to set it up over a casualty vehicle quickly.

3.0 Requirement

- 3.1 There is a requirement to provide an easy to setup canvas pop-up (sprung type) shelter for use by technicians to protect a casualty from the elements during repairs. The shelter is required to satisfy the following:
- 3.2 Set up dimensions as a minimum 14 ft L x 14 ft W x 12 ft H maximum + 2ft for each dimension.
- 3.3 Light weight framing materials, can be of steel, aluminum or equivalent materials.
- 3.4 Maximum set up weight, 80 to 100 lbs.
- 3.5 Shelter shall be easily deployed to operate in any terrain or climate.
- 3.6 Material shall be olive drab in colour, 100% Polyvinyl Chloride with scrim, approximate weight - 10 oz. per sq yd (tolerance of plus or minus 5 percent): Passes fire rating, CPAI -84; Cold crack - minus 28 degrees C; Mildew and rot resistant; UV resistant properties and highly water resistant.
- 3.7 The shelter when set-up shall have a front opening of 14 ft W X 12 ft H. The opposite end or back wall and two sides shall be fully enclosed with zippered center door openings. The zippered openings shall be from floor/bottom to top/ceiling of walls. The zipper shall be nylon.
- 3.8 An anchor kit consisting of minimum twelve tent pegs and maximum sixteen tent pegs, eight pieces of nylon tie-down ropes, (pegs to be approximately eight inches long, nylon rope minimum quarter inch, maximum half inch in diameter, sixteen feet long). All the components listed above must be in a storage bag.

- 3.9 The framing materials and canvas covering shall be integrated together as a unit that will allow for quick opening/set-up, closing and packaging.
- 3.10 A repair kit shall be provided with a storage bag as per manufacturer's recommendation.
- 3.11 The shelter assembly along with accessories to be stored in a canvas storage bag (duffle bag type) with handles capable of carrying two hundred lbs, olive drab in colour, approximate dimensions, 34"L x 15" W x 34"H.

4.0 Deliverables

- 4.1 Each shelter, including the pre-award sample, shall include bilingual copies of:
 - 4.1.1 A set up, dismantle and storage instructions
 - 4.1.2 A parts list
- 4.2 A PDF copy of documents stated in 4.1 shall be provided to the Technical Authority (TA) with the pre-production sample.

Description des achats "POP-UP" ABRI

1.0 But

Cette description d'achat détaille un abris de type de "pop-up" (suspendu) requis par les unités sur le terrain des Forces canadiennes.

2.0 Objectif

L'objectif est de fournir aux unités sur le terrain une protection contre les intempéries tout en faisant des réparations limitées sur un véhicule endommagé. Un abri de pop-up (suspendu) est une petite tente qui est pliable, portable et facile à transporter ainsi que rapide à installer sur les poteaux de soutien et fixées au sol par des cordes et des piquets. Le cadrage léger et les matériaux en tissu permettront à deux soldats de l'installer pour couvrir un véhicule endommagé rapidement.

3.0 Exigence

3.1 Il s'agit d'une exigence pour un abri de toile « pop-up » (type suspendu) facile à monter et qui sera utilisé par des techniciens afin de protéger l'équipement des intempéries lors de réparations. L'abri doit satisfaire aux conditions suivantes:

3.2 Dimensions totales minimum 14 pi L x 14 pi L x 12 pi H (maximum plus 2 pieds pour chaque dimension).

3.3 Matériaux de charpente légers, peuvent être en acier, en aluminium ou en matériaux équivalents.

3.4 Poids maximum pour l'installation, 80 lbs à 100 lbs.

3.5 L'abri doit être facilement déployée pour fonctionner sur n'importe quel terrain et peu importe le climat.

3.6 Le matériel doit être de couleur olive terne, du chlorure de polyvinyle à 100% pour les renforts tissés, le poids approximatif - 10 oz par verge carré (tolérance de plus ou moins 5%); conformes aux normes en matière de résistance aux flammes CPAI - 84; fissuration à froid - moins 28 degrés C; résistant à la moisissure et à la putréfaction; propriétés résistantes aux rayons UV et une grande résistance à l'eau.

3.7 L'abri lorsque mis en place doit avoir une ouverture sur le devant de 14 pi de largeur par 12 pi de hauteur. L'extrémité opposée ou paroi arrière et deux côtés doivent être munie d'ouvertures à fermeture à glissière au centre du panneau. Les ouvertures à fermeture à glissière doivent couvrir du plancher/bas et vers le haut/plafond des parois et la fermeture à glissière doit être en nylon.

3.8 Un kit d'ancrage composé d'un minimum de douze piquets de tente et un maximum de seize, huit morceaux de cordes d'arrimage en nylon, (piquets à environ huit pouces de long, la corde de nylon d'un quart de pouce minimum et un maximum d'un demi-pouce de diamètre et seize pieds de long). Tous les items cités ci-haut doivent être dans un sac de rangement.

3.9 Les matériaux de charpente et une couverture de toile doivent être intégrés ensemble comme une unité ce qui va permettre l'ouverture rapide/l'assemblage, la fermeture et l'emballage.

3.10 Une trousse de réparation dans un sac de rangement doit être fournie selon les recommandations du fabricant.

3.11 L'assemblage des abris ainsi que les accessoires doivent être inclus dans un sac de rangement en toile (type sac de sport) avec des poignées, de couleur olive terne capable de transporter deux cents livres, dimensions approximative, 34 "L x 15" L x 34 "H.

4.0 Produits livrable:

4.1 Chaque abri, incluant l'échantillon préalable à l'adjudication, doit comprendre des copies bilingues de:

4.1.1 Une mise en place, démontage et instructions d'entreposage

4.1.2 Une liste de pièces

4.2 Une copie PDF des documents mentionnés au point 4.1 doivent être fournie à l'autorité technique (AT) avec l'échantillon de pré-production.